

CONTRIBUTION À L'ANIMATION DU DIALOGUE SOCIAL

OBJECTIFS

- Identifier le rôle et définir les règles de fonctionnement de chaque Institution Représentative du Personnel (IRP) : CSE et syndicats.
- Sécuriser la préparation des différents documents obligatoires et nécessaires à la tenue des négociations sociales.
- Intégrer les opérations incontournables à l'organisation des réunions du CSE.
- S'appuyer sur les règles de droit collectif et conventionnelles pour répondre aux questions du CSE.
- Organiser et superviser les élections professionnelles.

LES PLUS

- Une formation pratique sur la gestion des relations avec les IRP présentant un panorama complet des attributions, du fonctionnement, des moyens des différentes IRP et les incidences du nouveau processus électoral
- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants : procès verbaux d'élection...
- Un bloc de compétences éligible au CPF et bénéficiant de la certification Sup des RH Inclus : les ouvrages **Guide pratique des élections professionnelles**

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cette certification est ouverte à tout salarié, titulaire d'un Bac + 2, ou d'un niveau Bac + 2 et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle, ou d'un niveau Bac et d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle. Le candidat qui ne satisfait pas à ce critère, peut demander une étude en commission pour la Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) qui étudie son expérience et lui accorde une dérogation.

ADMISSION

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat. Elle comprend: • L'étude d'un dossier de candidature • Un entretien téléphonique. Les dossiers de candidature sont validés par GERESO et SUP DES RH. A l'issue de la procédure, chaque candidat reçoit une réponse par un courrier motivé.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application) Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par la solution LearnEval

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'épreuve de certification se déroule dans les 2 mois après la fin du parcours de formation : épreuve écrite transverse à l'ensemble des thématiques du bloc, basée sur des cas pratiques d'entreprise (durée 3h).

2

MODULES

4

JOURS

28

HEURES

de formation
en présentiel
+ examen

MODULE #1

Les représentants du personnel suite aux ordonnances Macron (+ 50 salariés)

CSE, syndicats : quels missions, moyens et règles de fonctionnement ?

2 JOURS

MODULE #2

Élections professionnelles dans l'entreprise

Préparer, organiser et sécuriser les élections du CSE

2 JOURS



Informations & inscriptions :
02 43 23 09 09
formation@gereso.fr

Cette formation en intra :
02 43 23 59 89
intra@gereso.fr

PROGRAMME

Modules de formation à suivre sur une période maximale de 12 mois

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL SUITE AUX ORDONNANCES MACRON (+ 50 SALARIÉS) (2 JOURS - REPP)

- › Panorama des IRP suite aux ordonnances Macron
 - Le CSE : cadre, modalités de mise en place, durée des mandats...
 - Les nouveaux acteurs : le conseil d'entreprise et les représentants de proximité
 - Syndicats dans l'entreprise : sections syndicales, détermination et enjeux de la représentativité, représentants du syndicat dans l'entreprise, durée des mandats

Mises en situation

Quiz de synthèse

- › Attributions des différentes IRP
 - Attributions du Comité Social et Économique (CSE)
 - Attributions des organisations syndicales dans l'entreprise

Mises en situation et cas pratique

- › Fonctionnement des représentants du personnel
 - Composition du CSE et des commissions
 - Réunions
 - Moyens financiers

Quiz "vrai-faux"

- › Règles d'exercice du mandat des représentants du personnel
 - Règles générales de fonctionnement
 - Heures de délégation
 - Liberté de déplacement - Modes de communication
 - Obligation de discrétion et de confidentialité
 - Protection des représentants du personnel
 - Formation des membres du CSE

Mises en situation, jeu de rôle

- › Leviers d'actions à disposition des représentants du personnel
 - Droits d'alerte
 - Recours à l'expertise
 - Personnalité juridique
 - Délit d'entrave

Mises en situation

Quiz de synthèse des acquis de la formation

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENTREPRISE (2 JOURS - ELEC)

- › Mettre en place le processus électoral
 - Les nouvelles instances
 - Calcul de l'effectif après la loi Pacte
 - Ordonnances Macron : lissage des effets de seuil, délai d'organisation des élections
 - La sécurisation du processus électoral
 - Propagande électorale

Cas pratique sur le calcul d'effectifs

- › Préparer les élections et lancer le processus
 - Obligations de l'employeur et information du personnel
 - Affichage pour les syndicats non représentatifs, invitation des autres syndicats

Atelier sur la réalisation d'un affichage

- Nouveaux délais d'information et de convocations
- Préparer le protocole d'accord électoral
- Selon quel mode le négocier ?
- Répartir les sièges

Cas pratique sur le calcul des sièges

- Fiabiliser les listes électorales : élaboration, contenu et publication
- Électeurs et candidats
- Parité femmes/hommes
- Régime spécifique des salariés des entreprises sous-traitantes

Analyser un protocole préélectoral

- › L'organisation matérielle du vote
 - Date, heure, lieux de vote et moyens fournis aux électeurs
 - Vote par correspondance et vote électronique
 - Bureau de vote : constitution et attributions, rôle particulier du président
 - Bulletins blancs et bulletins nuls

Cas pratique : calculer des bulletins et sort des bulletins nuls et blancs

- › Déroulement des opérations électorales
 - Rédiger le procès-verbal de carence : contenu, effets, sanctions

Analyser un CERFA suite à carence

- Le procès-verbal des élections

Lire et analyser un PV

- › Appliquer les règles de scrutin : des résultats fiables et justes
 - Déterminer le quorum, quotient électoral, la moyenne de chaque liste, plus forte moyenne
 - Attribuer les sièges
 - Ratures : définition et conséquences
 - Proclamer les résultats
 - Évaluer les résultats au regard des nouvelles règles

Cas pratique : déterminer le quorum, les syndicats majoritaires, ratures, listes incomplètes...

Atelier : réaliser un rétroplanning

- › Anticiper les contentieux préélectoral et post-électoral
 - Rôle des instances - Délais et annulation des élections

Quiz de synthèse

Taux de Réussite

100% des candidats ont obtenu la certification (taux calculé sur la base des résultats des trois dernières années, actualisé au 2 janvier 2024)

Promotions à Venir

4 et 5 Décembre 2023 - REPP
+ 11 et 12 Décembre 2023 - ELEC

5 et 6 Février 2024 - REPP
+ 8 et 9 Février 2024 - ELEC

10 et 11 Juin 2024 - REPP
+ 13 et 14 Juin 2024 - ELEC

7 et 8 Octobre 2024 - REPP
+ 10 et 11 Octobre 2024 - ELEC

AUTRES PROMOTIONS
nous consulter

Lieu

Espace Formation GERESO
Paris Montparnasse

Tarifs

3 635 € HT incluant :

- Support + e-ressources
 - Évaluation LearnEval
 - Préparation à l'examen
- Validité : 30/06/2024

Réf : KIRP

Formacode : 33047 / 33028 / 33043



Plus de détails sur cette formation :
www.gereso.com/KIRP



Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO